



INSCRIPTION / ATTESTATION

VIDE GRENIER

Samedi 05 mars 2022

Ouverture au public de 8h à 16h

Salle de l'Arbousière – Châteauneuf de Gadagne

Entrée Visiteur Gratuite
Buvette sur place

N°DE REGISTRE

Réservé au FRL

Règlement intérieur

Article 1 : Objet et localisation

Ce vide-grenier est organisé par le Foyer Rural Laïque de Châteauneuf de Gadagne. Il se déroulera dans la salle de «l'Arbousière » au 1360, avenue Voltaire Garcin, 84470 Châteauneuf de Gadagne. Seuls les particuliers seront autorisés à exposer.

Article 2 : Obligations des exposants

Tous les participants devront justifier de leur nom, prénom, qualité et adresse, de la nature, du numéro et de la date de délivrance de leur pièce d'identité ainsi que de l'autorité l'ayant délivrée, avec copie recto/verso de leur pièce d'identité.

Article 3 : Emplacements - Tarifs

L'emplacement de 2 mètres contient 1 table de 1m80 x 1m. L'emplacement de 4m contient 2 tables de 1m80 x 1m. Les exposants seront autorisés à exposer lorsque la fiche d'inscription/Attestation dûment remplie, datée, signée et accompagnée du règlement aura été remise à l'organisateur. Chacun des emplacements est consenti moyennant une redevance d'un montant de 10€ pour 1 emplacement de 1 table et de 18€ pour 1 emplacement de 2 tables.

Article 4 : Attribution des emplacements

Les inscriptions devront se faire au préalable et au plus tard le vendredi 04/03/2022 – 11h

- Auprès du FRL en contactant le 04 90 22 12 63.
- Auprès du FRL sur place : place de la Pastière – Mairie – Châteauneuf de Gadagne, le mercredi matin de 9h à 12h ou sur rdv au 04 90 22 12 63
- Par voie postale à l'adresse suivante : FRL Gadagne - place de la Pastière – Mairie – 84470 Châteauneuf de Gadagne.

L'organisateur se chargera du placement des exposants.

Article 5 : Visiteurs

L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.

Article 6 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel, ou autres préjudices. Les objets vendus et autres accessoires ou collections sont sous la responsabilité exclusive de l'exposant pendant le vide grenier.

Article 7 : Boisson et petite restauration

La vente de boisson voire de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.

Article 8 : Installation - déroulement

L'installation s'effectue le vendredi 04 mars de 17h à 18h ou le samedi 05 mars de 7h à 8h. Les stands non occupés après 8h du matin pourront être redistribués à d'autres exposants.

L'accès des véhicules à la zone de chargement/déchargement se fera selon les indications de l'organisateur sur place. Cette zone devra être libérée au plus tard à 8h du matin. Le stationnement des véhicules des exposants se fera uniquement sur le parking visiteurs de l'Arbousière, devant l'entrée principale du parc.

L'organisateur se réserve le droit de faire glisser votre emplacement de quelques mètres pour assurer la continuité du linéaire ou pour faciliter les accès.

Les stands pourront être libérés à partir de 16h et au plus tard pour 18h. L'accès au parking de chargement ne sera possible qu'à partir de 16h.

Chaque exposant s'engage à ne rien laisser sur l'espace public. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tout déchet.

Le public sera accueilli de 8h à 16h.

Article 9 : Règles sanitaires

L'accès au lieu sera soumis aux règles sanitaires en vigueur au 5 mars 2022. Se référer à www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Article 10 : Remboursement

L'inscription est définitive et non remboursable, excepté en cas d'annulation par l'organisateur (voir Article 12), ou sur cas de Covid avéré (sur présentation d'un justificatif d'un établissement de santé).

Article 11 : Respect de règlement intérieur

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre et la moralité du vide-grenier, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à sa disposition.

Article 12 : Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. En cas d'annulation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants ne puissent exercer un recours pour quelque titre que ce soit contre l'organisateur.

En signant votre bulletin d'inscription, vous déclarez par la même adhérer aux clauses de ce présent règlement.

Fiche à compléter et retourner accompagnée du règlement à :

FRL Gadagne – 1 Place de la Pastière – Mairie – 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

TOUS LES RENSEIGNEMENTS SONT OBLIGATOIRES – TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDE

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ COMMUNE _____

N°TELEPHONE _____

EMAIL _____

Carte d'Identité ou Permis de conduire

Numéro de la pièce d'identité : _____

Délivrée le _____ par : _____

Je souhaite réserver 1 emplacement (2m avec 1 table fournie) au tarif de 10€

Je souhaite réserver 1 emplacement (4m avec 2 tables fournies) au tarif de 18€

Soit la somme totale de€

Je joins le règlement à la demande d'inscription

Joindre OBLIGATOIREMENT

- Photocopie Pièce d'identité Recto-Verso
- Règlement par chèque (à l'ordre du Foyer Rural Laïque Gadagne) ou espèces (contre reçu)

Je déclare sur l'honneur :

- ✓ Ne pas m'inscrire en tant que commerçant,
- ✓ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce),
- ✓ Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Je soussigné(e), déclare accepter le règlement intérieur du vide grenier du 05 mars 2022 ci-contre (et consultable sur le site www.frlgadagne.fr)

ATTENTION ! Les places réservées et payées, non prises après 8h00 le 05/03/22 seront non remboursables et acquises aux organisateurs.

L'attribution des places sera faite par les organisateurs.

La pièce d'identité ORIGINALE vous sera demandée à votre arrivée.

Date : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Zone réservée au FRL

Paiement par : Chèque Espèces : Reçu N° _____
N° Emplacement(s) attribué(s) :

